



zommaire

03 -

C'est mon histoire

Je voulais être un enfant comme les autres

04 — Dossier

En quête d'identité

08 -

La Fondation en actions

Retrouvez les projets et les partenariats d'ACTION ENFANCE 11 —

Au cœur des territoires

3 questions à Caroline Varin, conseillère départementale de l'Essonne, déléguée à la Protection de l'enfance

12 —

Situation éducative

Des relations apaisées

13 –

La Fondation et vous

L'actualité de votre générosité

14 —

Comment ça marche?

Le statut juridique des enfants placés



Infographie sur le statut juridique des enfants placés

Grandir ensemble — 28, rue de Lisbonne, 75008 Paris / Tél. : 01 53 89 12 34 / Fax: 01 53 89 12 35 / CCP 17115-61 Y Paris.

Directeur de la publication: Pierre Lecomte. Responsable éditoriale: Isabelle Guénot.

Rédaction: Julie Basset, Sophie Costes, Isabelle Guénot, Véronique Imbault,

Aurélie Jorgowski-Biard, Dominique Ortin-Meaux.

Crédits photos: ACTION ENFANCE, Manuel Adami, IStock, X. Renauld, S. Kobold - Fotolia, DR.

Infographie: Lorenzo Timon. Conception graphique et réalisation: Lonsdale. Impression: Imprimerie La Galiote-Prenant. Imprimé sur Condat 90 g.

Dépôt légal: 2e trimestre 2021. ISSN: 1624 4540.

Pour des raisons de confidentialité, nous avons modifié les photos et les prénoms des enfants de nos articles.





PEFC 10-31-1291 / Certifié PEFC / pefc-france.org

ACTION ENFANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Pierre Lecomte

Vice-présidente : Béatrice Kressmann

Tréserier : Alain David

Trésorier : Alain David Secrétaire : Bruno Giraud

ADMINISTRATEURS

Catherine Boiteux-Pelletier, Claire Carbonaro-Martin, Aude Guillemin, Christel Hennion, Marie-Emmanuelle Hochereau, Jean-Xavier Lalo, Bernard Pottier, Bruno Rime

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Danièle Polvé-Montmasson

Suzanne Masson :

Fondatrice d'ACTION ENFANCE
Fondation Mouvement
pour les Villages d'Enfants
Bernard Descamps : cofondateur

28, rue de Lisbonne 75008 Paris Tél.: 01 53 89 12 34 Fax: 01 53 89 12 35 CCP 17115-61 Y Paris

www.actionenfance.org

ACTION ENFANCE est membre du Comité de la Charte du Don en Confiance qui lui a renouvelé son agrément en date du 2 juin 2020 : www.donenconfiance.org

édito



PIERRE LECOMTE, PRÉSIDENT DE LA FONDATION ACTION ENFANCE

« Va, vis, deviens... »

aire grandir les enfants que nous accueillons revient, à partir de leurs acquis, à
développer les facultés cognitives et relationnelles qui leur permettront de devenir
des adultes autonomes, capables de trouver leurs
voies d'épanouissement personnel et professionnel. Pour
cela, nous devons répondre à leur besoin d'identité qui
s'inscrit dans leur histoire familiale biologique et relationnelle; elle constitue leurs racines. Le dossier de ce magazine vous invite à découvrir ce que les équipes éducatives
mettent en œuvre pour faire vivre le lien qui relie chaque
enfant à son histoire.

Par ailleurs, la Fondation propose à chacun, tout au long de l'année, des opportunités de s'enrichir, de révéler ses talents et d'accumuler des expériences positives à travers des rencontres sportives et des projets culturels comme le Prix Littéraire et ACTION ENFANCE fait son cinéma.

Nos partenariats avec les Conseils départementaux, cadres stables de la Protection de l'enfance dans lesquels nos projets s'inscrivent, ainsi que le soutien de nos donateurs – particuliers et entreprises – nous permettent d'agir dans la durée. À ce titre, le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, récemment conclu avec le Département de l'Essonne pour les cinq prochaines années, est une étape inédite et importante pour la Fondation. D'ici 2025, une redistribution de nos dispositifs d'accueil sur ce territoire francilien, incluant notamment la création d'un nouvel ÉcoVillage d'Enfants et d'Adolescents, permettra d'accompagner 230 enfants et jeunes.

Des perspectives que nous n'atteindrions pas sans l'engagement de nos équipes et votre confiance en notre mission. Je vous en remercie et vous souhaite de passer un bel été. \otimes

Je voulais être un enfant

comme les autres

Alexis a passé une grande partie de son enfance au Village d'Enfants et d'Adolescents de Soissons. À 19 ans, il est aujourd'hui en première année de droit à la faculté de Reims et projette de devenir avocat.



• 2011

— arrivée au Village d'Enfants et d'Adolescents de Soissons avec son grand frère Johann. Ils sont accueillis dans la même maison.

• Été 2020

– à ses 18 ans, Alexis quitte le Village de Soissons et retourne vivre chez sa mère. Il est resté en lien avec elle durant tout son placement.

• Rentrée 2020

— entrée en première année de droit à la faculté de Reims Il emménage dans un appartement avec sa petite amie.

lexis a perdu son père quand il avait 7 ans. vie ne perturbe pas pour autant ses résultats scolaires. Il continue à se situer dans la tête de classe.

Durant les années de collège, il se fait davantage d'amis. Mais il reste très discret sur sa situation. « Je n'ai pas trop parlé de mon placement à mes camarades de classe. Je suis assez pudique avec cela. » Alexis garde de précieux souvenirs de moments passés avec les éducatrices/ teurs familiaux et de toutes les activités réalisées au



Alexis passe en classe de seconde au lycée européen de Villers-Cotterêts où il se crée tout un groupe d'amis. L'année suivante, il effectue un voyage scolaire aux États-Unis. Un moment inoubliable. « Grâce à la Fondation, j'ai pu partir 10 jours en Oklahoma avec ma classe. J'ai été accueilli par un correspondant et une famille formidables. Cela m'a donné le goût du voyage. » De retour au Village d'Enfants et d'Adolescents de Soissons pour son année de terminale, il décroche en juin 2020 un bac ES (économie et social) mention assez bien. Il est alors accepté en première année de droit à la faculté de Reims, son premier vœu. Devant changer de département pour effectuer ses études de droit, il ne peut bénéficier d'un Contrat jeune majeur. Il quitte alors le Village d'Enfants et d'Adolescents à 18 ans et retourne vivre chez sa mère. Il obtient par la suite une bourse de la part du Crous⁽¹⁾ pour financer ses études.

Après son départ du Village où il a grandi, Alexis continue à entretenir des liens avec la Fondation grâce, notamment, au suivi et à l'accompagnement de William Roussel, référent ACTION+ dans l'Aisne. « Quand j'ai voulu m'installer avec ma petite amie à Reims, j'ai eu un souci pour régler la caution de l'appartement. J'ai appelé William et il a très vite résolu le problème. Il m'apporte un soutien moral et financier, une présence. Il s'intéresse beaucoup aux situations. On ne se sent pas seul après le Village d'Enfants. » Pour Alexis, cette première année de droit est très particulière. Tous les cours se font à distance, crise sanitaire oblige. Pas toujours facile dans ces conditions de rester motivé et concentré. Mais Alexis s'accroche, il connaît la valeur des efforts. 8

(1) Crous : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

« C'est une chance d'être placé dans un Village d'Enfants et d'Adolescents. J'y ai vécu heureux. » —

Village avec les autres enfants. « J'ai particulièrement apprécié Karen et Bruno, les éducateurs familiaux de la deuxième maison dans laquelle j'ai vécu. Je n'avais pas envie d'en partir. Franchement, je n'aurais jamais pu faire autant de choses sans le Village d'Enfants. Les colonies de vacances m'ont beaucoup apporté. Elles m'ont permis de m'ouvrir davantage. »





EN QUÊTE D'IDENTITÉ

Le besoin d'identité est fondamental chez l'enfant et constitue l'un des enjeux majeurs de son développement et de la construction de l'estime de soi. Pour se bâtir une identité personnelle et singulière, l'enfant doit pouvoir s'inscrire dans une filiation et une lignée générationnelle. C'est tout le sens du travail des équipes éducatives et des psychologues de la Fondation qui s'emploient à faire vivre l'histoire familiale et à maintenir, dans toute la mesure du possible, le lien avec les parents ou la famille élargie.

COMPRENDRE.

ous avons tous une identité propre, qui fait de nous des êtres uniques. Identité individuelle qui se caractérise par nos valeurs, notre caractère, nos goûts. Identité d'appartenance qui nous relie à un peuple, une famille, un cercle amical. Identité culturelle et professionnelle, qui nous inscrit dans un environnement social... « Le besoin d'identité renvoie à la capacité à accéder à la conscience de soi comme sujet individué pluridimensionnel. Il se joue également à travers les possibilités d'appartenance et d'affiliation de l'enfant à

son groupe familial d'une part, à des groupes de pairs d'autre part », note-t-on dans le rapport sur les besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance⁽¹⁾.

Pour se construire, l'enfant a besoin de connaître ses origines et de comprendre sa place dans l'histoire familiale. Entre 4 et 5 ans, il se pose déjà ces questions. « Chacun porte consciemment ou inconsciemment l'histoire des générations précédentes, rappelle Marion Beaumé, psychologue au Village d'Enfants et d'Adolescents de Sablons. Connaître l'histoire de ses parents et de ses

ancêtres aide l'enfant à s'ancrer dans ses racines, à savoir qu'il n'est pas un être isolé. » Histoire et identité sont indissociables. Mais l'identité doit faire l'objet d'une appropriation subjective, longue et aléatoire qui se consolide vers la fin de l'adolescence. Pour les enfants placés, l'étape est loin d'être évidente.

COMPRENDRE SON HISTOIRE

— « Souvent, les enfants que nous accueillons sont confus sur leur histoire familiale. Parfois en raison de non-dits, de récits





+ de **50** % des enfants

accueillis à la Fondation ACTION ENFANCE ne retournent pas dormir en famille. Les droits de visites et d'hébergement des parents sont variables car révisables chaque année ou tous les deux ans pour chaque situation.

(Source : recherche action Capital social 2020 ACTION ENFANCE)



Lieux de rencontres parentsenfants ACTION ENFANCE

MAPES (77): 1400 visites/an

60 enfants

3 éducateurs à temps plein

ERPE(37): 500 visites/an

60 enfants

1 éducateur à temps plein

(Source: Rapport d'activité MAPES et ERPE 2020)



62 orphelins

sont accueillis à la Fondatior ACTION ENFANCE

soit:

- 7 % des enfants accueillis
- 21 orphelins de mère,
- 29 orphelins de père,
- 12 orphelins des deux parents (Chiffres au 31/12/2020)

contradictoires, de secrets de famille. Parfois parce que les lignées sont complexes. Ils restent dans des questionnements qui les empêchent de grandir », poursuit Marion Beaumé. Dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents de la Fondation, la question de l'identité est travaillée d'entrée de jeu. « L'enfant doit comprendre les raisons de son placement. Les représentations qu'il se fait de ses parents sont souvent faussées, les difficultés ayant mené au placement généralement minorées. Il nous appartient d'objectiver les faits, de l'aider à avoir une image plus conforme à la réalité », explique Corinne Guidat, directrice Innovation, appui et qualité de la Fondation. Frères et sœurs ont souvent une vision différente de leurs parents, certains sont très critiques, d'autres très protecteurs, selon leur histoire, leur place dans la fratrie... Or c'est cet univers qui nourrit l'identité que l'on se construit.

Généralement, le déclic se produit à l'adolescence. Le jeune souhaiterait retourner chez lui et ne discerne pas, ou plus, ce que l'on reproche à ses parents. Ou bien encore, il attend que ses parents lui proposent de rentrer, mais ces derniers ne font pas la démarche de le reprendre à la maison. Après le déni et la colère, il finit par comprendre qui sont vraiment ses parents - avec leurs qualités et leurs incapacités - ce qu'il peut attendre d'eux ou pas... et enfin passer à autre chose. « Les placements longs - qui concernent la plupart des enfants accueillis à la Fondation - sont le signe de difficultés importantes au sein des familles. C'est à nous, éducateurs, d'aider chaque enfant à grandir en sachant que son père ou sa mère est violent ou toxique, de lui apprendre à s'en protéger mentalement. Que le retour à domicile soit envisageable ou non, il faut se poser la question du maintien du lien », complète Corinne Guidat.

FAIRE ALLIANCE POUR LE BIEN DES ENFANTS

— La grande majorité des parents sont coopératifs et comprennent l'intérêt du placement pour leurs enfants. Comme cette mère qui aime ses enfants mais se sait incapable de prendre soin d'eux ; elle leur dit qu'ils sont mieux au Village que chez elle. Parfois, en revanche, les relations sont très tendues et complexes comme c'est le cas pour ces parents qui s'opposent au placement. Les visites et les appels téléphoniques sont alors encadrés par les éducateurs. « Parfois, les propos dérapent, les parents se disputent, hurlent. Dans cette situation inadaptée, nous

stoppons l'appel ou la visite et mettons les enfants à l'écart. Un enfant pense toujours qu'il est responsable ou coupable de la situation. Il est important de ne pas laisser ces dérapages verbaux et ces conflits sans explication », explique Bruno, éducateur familial qui accompagne le quotidien des deux enfants âgés de 8 et 12 ans. Pour autant, les parents conservent une relation extrêmement forte avec leurs enfants. L'aîné a conscience de la situation. Le plus jeune est encore dans l'utopie, tout en étant conscient des raisons de son placement. Leurs éducatrices/teurs familiaux prennent soin de ces relations, malgré tout.



« Il nous appartient de recréer pour les enfants l'atmosphère d'une famille » —

EMMANUELLE
HOCHEREAU,
DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'UDAF 92,
ADMINISTRATRICE
D'ACTION ENFANCE,
MEMBRE DE LA
COMMISSION
COMMUNICATION

« La première communauté de l'enfant, c'est sa famille. C'est une nécessité fonctionnelle mais aussi un lieu habi-

tuel d'éducation et de transmission. Les parents sont les

premiers éducateurs de leurs enfants et leur livrent une histoire, des valeurs, une religion, une culture d'origine, etc. Nous sommes tous marqués par notre éducation. Alors comment grandir et se construire lorsque cette réalité familiale est inconnue ou défaillante? À quels repères se confronter? L'enfant n'est pas un être « d'immédiateté », il a besoin d'apprendre, de savoir d'où il vient, de connaître sa filiation, de s'enrichir de son histoire familiale – non pas pour devenir une copie de ses parents – mais pour se construire au regard de ce qu'il a reçu de ces derniers, parfois même, pour mieux s'en affranchir!

Le rôle éducatif de la famille en général, et des parents en particulier, est tellement important pour les enfants que toute défaillance de leur part peut être difficilement comblée. Malgré tout, il nous appartient de recréer, avec l'engagement et la bienveillance de nos équipes éducatives, cette ambiance de vie et cette atmosphère familiale au sein de nos Villages où les enfants et les jeunes qui nous sont confiés pourront avancer en sécurité, se projeter pour l'avenir et s'épanouir. »

dossier

 \rightarrow

« Nous cherchons à faire alliance avec les parents, pour le bien de leurs enfants. »

RÉPONDRE AU BESOIN DE LIEN

— Il existe de multiples manières d'entretenir le lien avec les parents. Toujours prévues dans l'ordonnance de placement délivrée par le juge, elles sont au cœur du projet personnalisé de l'enfant. La panoplie est large, de la visite libre à de simples appels téléphoniques, en passant par des visites encadrées ou médiatisées, des droits d'hébergement, etc. Les détails de l'organisation de ces relations sont consignés dans le document individuel de prise en charge (DIPC), établi avec les parents au début du placement.

Les professionnels des Villages d'Enfants et d'Adolescents s'attachent à différencier la relation avec la famille du travail avec la famille. Les éducatrices/teurs familiaux font vivre le lien au quotidien avec la famille. Ce sont eux qui assurent les communications téléphoniques entre les enfants et leurs parents, selon l'agenda préconisé par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), qui organisent les visites et les hébergements. Les parents conservant l'autorité parentale (voir l'info-



« Même quand les relations avec les parents sont tendues et difficiles, nous cherchons à faire alliance avec eux pour le bien de leurs enfants. Comprendre qui sont vraiment ses parents est indispensable pour grandir. » —

BRUNO, ÉDUCATEUR FAMILIAL

graphie en p. 14-15), les éducatrices/teurs familiaux gèrent le quotidien de l'enfant en s'appuyant sur le référentiel des actes usuels et non usuels. Ce document, communiqué par le Département, liste les décisions qui seront prises par les établissements avec ou sans l'accord des parents.

Le travail avec l'enfant sur les raisons qui ont amené au placement et le soutien à la parentalité sont le plus souvent confiés au chef de service. En Indre-et-Loire, notamment, l'ASE a délégué expressément la gestion de la relation avec les parents à la direction des établissements. « Ce n'est donc pas l'éducateur qui est en première ligne avec les parents. Cette répartition des tâches permet de préserver l'enfant d'un éventuel conflit de loyauté qui pourrait s'instaurer en cas de discorde entre l'éducatrice/teur familial et ses parents », analyse Céline Mercier, chef de service au Village d'Enfants et d'Adolescents de Chinon.

GRANDIR AVEC LA RÉALITÉ DE SES PARENTS

- Plusieurs établissements ACTION ENFANCE ont également développé des services de visites médiatisées ou encadrées. C'est le cas de l'Espace rencontre parents-enfants (Erpe) en Indre-et-Loire et de la Maison d'accueil parents-enfants séparés (Mapes), en Seine-et-Marne. Les visites se déroulent dans un lieu spécialement aménagé et facile d'accès pour les parents, sous la vigilance d'un éducateur qui, selon les situations, peut rester présent tout au long de la visite. L'objectif est de permettre aux parents de conserver leur posture parentale dans un cadre sécurisant pour tous. « Pour un enfant, sa mère ou son père sera toujours sa maman ou son papa, rappelle Élisabeth Héard, directrice du Village d'Enfants et d'Adolescents de Clairefontaine et de la Mapes. Lui permettre de préparer et prendre des repas avec ses parents, de jouer, de lire, de partager des choses, l'aide à se rendre compte qu'il peut être en lien tout en restant en sécurité avec eux. Et ce, même si, jusqu'à sa majorité, il ne pourra jamais rencontrer ses parents seul à seul. Mais il pourra leur parler, leur poser des questions ou simplement vérifier que le lien existe bien. Et grandir avec cette réalité. » La visite médiatisée rappelle à l'enfant la permanence de ses parents, elle évite qu'il se sente abandonné ou arraché à eux. Les adolescents apprécient peu le cadre des visites médiatisées. Ils les jugent inadaptées car ils estiment ne plus être en danger en présence de leurs parents. « Contrairement



Le génogramme pour comprendre son histoire —

MARION BEAUMÉ, PSYCHOLOGUE AU VILLAGE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS DE SABLONS

Souvent, les enfants ignorent – ou ne comprennent pas – les raisons de leur placement. Ils sont confus à l'égard de leur histoire familiale ou la rejettent. À travers le génogramme, nous cherchons à refaire le puzzle ensemble, pour les aider à mieux identifier d'où ils viennent et qui ils sont.

Le génogramme ressemble à un arbre généalogique mais, pour l'établir, je pars de la représentation que l'enfant me décrira des membres de sa famille. On essaie de reconstituer l'histoire, d'établir la nature des relations entre ces personnes. S'entendaient-elles bien ? Y avait-il de la violence ? Des secrets ? Notre travail de psychologue l'aide à prendre de la hauteur, à se décaler. Il commence à envisager qu'il n'est pas « que » son père alcoolique ou sa mère qui s'est suicidée, qu'il est « lui », et qu'il y a aussi cette grand-mère à laquelle il était attaché, etc.

C'est un parcours minutieux, qui ne peut être fait que si l'enfant ou l'adolescent est dans cette dynamique. Il l'amène à intégrer son placement, dans l'étape actuelle de sa vie. Nous proposons un travail autour de la question de l'appartenance centré sur ses émotions face à une réalité parfois difficile à conscientiser. L'enfant n'est pas que sa famille. Ce travail permet de lui rendre son identité individuelle et de faire émerger ses besoins, ses désirs, ses valeurs. L'aider à développer sa personnalité propre, aller de l'avant tout en connaissant l'histoire de sa famille. ©



Un pas vers la résilience —

JEAN CHARNET, DIRECTEUR
DU VILLAGE D'ENFANTS ET
D'ADOLESCENTS DE LA BOISSERELLE

« Lorsqu'ils deviennent maieurs. nombre de jeunes mettent en pause les relations avec leurs parents et se tiennent à l'écart de leur histoire familiale. Comme avec certains adolescents en semi-autonomie, le fait pour les jeunes majeurs d'accéder à un début d'indépendance leur permet une mise à distance familiale. Ils peuvent choisir la qualité et la fréquence de la relation qu'ils désirent entretenir avec leurs parents. Cette distanciation est un temps pour se questionner sur les raisons de leur placement et se positionner sur la responsabilité de chacun. Elle permet également de commence<u>r un travail de résilience</u> et parfois d'introspection pour savoir quels adultes ils veulent devenir. » o

aux enfants, les adolescents peuvent exprimer clairement qu'ils ne veulent pas s'y rendre, commente Jean Charnet, directeur du Village d'Enfants et d'Adolescents de La Boisserelle. Soit parce qu'ils ne souhaitent pas rencontrer leurs parents, soit parce qu'ils transgressent le cadre et vont chez leurs parents lors de sorties "discrètes", voire de fugues. » Ils y participent plus volontiers lorsqu'ils ont la possibilité de rencontrer leurs petits frères et/ou sœurs placés dans d'autres lieux.

CONSTRUIRE SON IDENTITÉ

— Maintenir la relation avec les parents n'a pas pour première intention de préparer un retour en famille mais bien d'aider l'enfant à construire son identité et à grandir. Dans cet esprit, des supports lui sont proposés pour qu'il puisse relire son histoire (album de vie, recueil de photos, cahier de souve-

nirs, etc.). En outre, il ne suffit pas de donner des occasions de rencontres pour que celles-ci se produisent. Jean Charnet évoque le cas de cette jeune fille dont le placement initial avait été demandé par la mère, alors qu'elle avait 10 ans. L'entente exécrable entre la mère et sa fille rendant. inenvisageable un retour en famille, un placement judiciaire a fait suite à la première mesure administrative. « Pendant toute son adolescence. Juliette a été incapable de parler de sa situation, de regarder en face sa relation avec sa mère. Quand sa mère est décédée, Juliette a reconnu qu'elle ne lui manquait pas. Lorsqu'elle a quitté la Fondation à ses 18 ans, elle a demandé à accéder à son dossier : je me suis alors rendu compte qu'elle n'avait pas intégré les vraies raisons de son placement. Pourtant, je me souviens très bien avoir organisé une rencontre au cours de laquelle j'avais demandé à sa mère d'exposer clairement pourquoi elle ne souhaitait pas le retour de sa fille. Et j'avais demandé à Juliette d'exprimer pourquoi elle tenait à rentrer à la maison. Malgré les visites médiatisées, la mère et la fille ne s'étaient jamais vraiment rencontrées. »Le lien n'est pas la rencontre. Or, dans tous les cas, l'enfant doit pouvoir comprendre les raisons de son placement. Alors, quand les enfants ne peuvent communiquer directement avec leurs parents, l'institution peut organiser une rencontre symbolique. Ces visites se déroulent en présence d'un pédopsychologue qui amène l'enfant à prendre conscience de la réalité parentale sans que celle-ci ait des conséquences néfastes sur son développement.

RECONNAÎTRE LES CAPACITÉS PARENTALES

- Force est de constater que les dysfonctionnements parentaux n'empêchent pas l'attachement. Bien au contraire, les enfants n'apprécieraient guère qu'un professionnel se permette de critiquer leurs parents. « Nous n'avons pas à juger. Notre rôle est de reconnaître les capacités des parents là où elles sont, de les soutenir et de les accompagner », précise Céline Mercier. Face à des parents en grande difficulté, les équipes éducatives cherchent la plus petite de leurs compétences, pour le bien de l'enfant. « Il faut s'appuyer sur ce qui marche, garder ce lien, capitaliser sur l'amour des parents même s'il est parfois inadapté. Sinon, l'enfant lui-même se sentira incompétent, diminué.»

« Que l'on travaille en vue d'un retour en famille ou d'un placement long, les parents restent des acteurs très importants.

Les intégrer à la vie de l'enfant aide à lui faire accepter qu'ils peuvent être dans l'incapacité de répondre à ses besoins du moment. »



CÉLINE MERCIER, CHEF DE SERVICE AU VILLAGE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS DE CHINON

Parfois, les parents sont à même de développer les compétences qui leur manquaient. « Je pense à cette mère qui voudrait présenter son nouveau compagnon à ses enfants. Ces derniers ont des droits de visites libres. Pour l'accompagner dans cette étape, nous avons convenu que nous serons présents lors de l'annonce qu'elle fera aux enfants. » A contrario, il y a des situations où la résistance au placement est forte, sans remise en question de la part des parents sur ce qui a manqué ou ce qui a occasionné le placement. « C'est l'exemple de cet enfant atteint de toux chronique. Un tabagisme passif a été détecté à la radiographie, mais sa mère n'est pas en capacité de réaliser que fumer en sa présence détruit la santé de son fils. » Si la situation perdure, l'ASE pourra être amenée à modifier le programme de visites.

Le soutien à la parentalité peut également s'inscrire dans le cadre d'un placement à domicile (PEAD), un mode d'accompagnement qui se développe progressivement à la Fondation. Les Villages d'Enfants et d'Adolescents de Pocé-sur-Cisse, de Bar-le-Duc, et bientôt de Clairefontaine, disposent de ce service de placement éducatif à domicile. C'est l'éducateur qui se déplace lorsque l'enfant est présent chez ses parents. « Cela permet de voir où sont les conflits, les difficultés, de développer les compétences familiales en ce qui concerne, par exemple, l'hygiène, les repas, les devoirs ou le cadre éducatif... Le placement à domicile est un outil intéressant pour préparer un retour en famille ou éviter un placement en institution », conclut Corinne Guidat. 8

(1) Rapport remis par le Dr Marie-Paule Martin-Blachais à Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, février 2017.

la Fondation en actions

LA BOISSERELLE (77)

Les Appart'Ados

O Au terme d'un planning de travaux et d'aménagements retardé par la crise sanitaire, la restructuration du pôle adolescents de la Boisserelle a conduit à installer, fin février dernier, 19 garçons et filles âgés de 15 à 18 ans dans des appartements flambant neufs d'un nouvel éco-quartier de Melun. Réparti sur deux ailes d'un même bâtiment, le dispositif comporte deux grands appartements collectifs pouvant accueillir cinq jeunes chacun ainsi que quatre appartements, les « appart' paliers », de deux places chacun. Conçu pour accoutumer les jeunes à une plus grande autonomie, à distance progressive des équipes éducatives, le service demeure sous le statut d'internat avec la présence constante des éducateurs et surveillants de nuit. Passé l'installation dans ce nouvel habitat, le verdict est unanime: « il fait bon vivre dans ces appartements tout neufs et tout propres ». Organiser



son quotidien sans le regard permanent de l'adulte, expérimenter de nouveaux réflexes, planifier ses demandes, protéger son espace, composer avec le voisinage ont pu déstabiliser certains adolescents au départ, mais globalement le groupe s'en sort bien et s'entraide. Lorsque la situation sanitaire le permettra, nous imaginons faire vivre aux jeunes l'expérience de la solidarité et de la convivialité de quartier (fête des voisins, services rendus...). Une aventure à suivre. §

Brigitte Allard, chef de service

LA MAISON DES MATERNELLES

Le soutien • 4 essentiel de tous



▶ François Vacherat, directeur général de la Fondation, était l'invité d'Agathe Lecaron mardi 9 février dernier sur le plateau de « La Maison des Maternelles » sur France 4. Une partie de l'émission était consacrée aux enfants placés avec, notamment, le témoignage d'Hakan, ancien jeune placé en famille d'accueil pendant son enfance. François Vacherat est intervenu pour présenter le fonctionnement de la Protection de l'enfance en France et expliquer les spécificités d'ACTION ENFANCE. Il a souligné le rôle essentiel des partenaires publics et privés, donateurs et entreprises, qui contribuent, par leur soutien, à la qualité de l'accompagnement des enfants confiés à la Fondation.

●

CLAIREFONTAINE / LE MÉE-SUR-SEINE (77)

Investir la relation familiale

• Au terme de 28 années passées à la Fondation ACTION ENFANCE, Martine Julien, chef de service au Village d'Enfants et d'Adolescents de Clairefontaine, connaît bien les problématiques familiales des enfants accueillis. Depuis 12 ans, elle s'est occupée de développer l'accompagnement mené auprès des familles au sein d'un dispositif créé en 2000 en partenariat avec le Département de Seine-et-Marne et rattaché à Clairefontaine : la Maison parentsenfants séparés (Mapes). « C'est un lieu qui permet aux parents de retrouver leurs enfants le temps de visites encadrées, semi-médiatisées ou médiatisées, selon ce qui est prévu par le juge.

La Mapes a pour vocation de sécuriser les rencontres familiales. » Et de les rendre les plus riches et agréables pour tous. Pour ce faire, Martine Julien a orienté le travail des quatre éducatrices spécialisées, en charge d'accompagner les visites, vers le développement des potentialités parentales. « On ne peut pas bien accompagner un enfant sans bien accompagner sa famille, poursuit-elle, leur offrir des moments partagés de qualité est essentiel pour renouer ce qui peut l'être. » C'est pourquoi la Mapes, qui accompagne tout au long de l'année les visites en lieu neutre d'une trentaine de familles des départements d'Île-de-France, majoritairement



de Seine-et-Marne, a emménagé non loin, fin avril, dans des locaux plus adaptés. Un jardin attenant au nouveau site de la Mapes offre à présent la possibilité de partager des activités extérieures. §



CAISSE D'ÉPARGNE D'ÎLE-DE-FRANCE AUX CÔTÉS d'ACTION

La Caisse d'Épargne d'Île-de-France, qui a conclu récemment un partenariat dans la durée avec ACTION ENFANCE, a renouvelé son soutien à ACTION+, le dispositif d'accompagnement à l'autonomie de la Fondation. L'organisme de crédit a versé un deuxième don de 20 000 € pour participer aux actions de suivi des jeunes majeurs en région parisienne et propose toujours d'accueillir des enfants lors de stages de découverte des métiers en 3°, pour leur présenter le milieu bancaire et ses spécificités. Elle envisage également de former les jeunes majeurs au suivi de leur propre budget.

HERTZ FRANCE



Partenaire de tournages

Fidèle depuis deux saisons du projet ACTION ENFANCE fait son cinéma, Hertz France, via ses agences de Saint-Ferdinand, Paris 17e et de Clichy, a offert 100 jours de location de véhicules neuf places et utilitaires aux équipes de tournages. Une contribution précieuse et un personnel Hertz remarquablement souple face aux changements de dates de location liés au contexte sanitaire.

PRIX LITTÉRAIRE 2020-2021



Transmettre le plaisir de lire

En juin 2019, le Prix Littéraire de la Fondation célébrait dignement son 20e anniversaire. La crise sanitaire a annulé la remise des Prix 2020. mais les éducateurs ont continué, vaillamment durant deux ans, à animer le projet en lisant et faisant lire la nouvelle sélection d'ouvrages. Nous les en remercions car, sans eux, le Prix Littéraire ACTION ENFANCE n'existerait pas. Depuis septembre dernier, une nouvelle équipe d'animation s'est mise en place pour continuer à faire vivre ce programme culturel, cher à la Fondation, destiné à faire aimer les livres et la lecture. Des auteurs. illustrateurs et maisons d'édition ont été recontactés et une formation a été proposée aux équipes des établissements pour apprendre aux enfants à lire des histoires et leur en donner le goût. Le Prix 2021 a réuni des ouvrages sur le même thème littéraire qu'en 2020, « Culture du monde », dans l'intention de décerner les deux Prix concomitamment. En juin dernier, les circonstances sanitaires empêchant à nouveau l'organisation d'une grande journée festive, la



« Il est essentiel de transmettre le goût de la lecture aux enfants. » —

PASCALE BARBEREAU, CO-ANIMATRICE DU PRIX LITTÉRAIRE, DIRECTRICE DU VILLAGE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS DE BALLANCOURT

remise des Prix 2020-2021 a été réalisée à distance avec les jeunes lecteurs ainsi que les auteurs et illustrateurs lauréats qui ont pu recevoir leur trophée réalisé par les enfants. L'important est que la jeunesse de nos Villages d'Enfants et d'Adolescents découvre chaque année de beaux livres et de belles histoires pour rêver, rire, explorer... privilège de l'enfance. §

Marie-Claire Carof, co-animatrice du Prix Littéraire ACTION ENFANCE, retraitée, ancienne directrice du Village d'Enfants et d'Adolescents de La Boisserelle

AMBOISE (37)

À l'honneur sur France 2

•2



O Dimanche 21 mars, un reportage long format réalisé au Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise a été diffusé sur France 2 dans l'émission 13h15, le dimanche, présentée par Laurent Delahousse.

Réalisé par Jean-Sébastien Desbordes, Matthieu Martin et Anthony Santoro, le reportage en quatre épisodes de 22 minutes retrace une immersion de plusieurs mois dans le quotidien d'une maison du Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise. 13h15, le dimanche suit la fratrie d'Adeline (12 ans) arrivée au Village avec ses deux sœurs, Émeline (9 ans) et Honorine (17 ans), ainsi que Loïc (13 ans) sur le point de retourner vivre chez ses parents. Joana Rodriguez et Romain Adam, leurs éducatrices/teurs familiaux, nous font partager la vie de tous les jours aux côtés des enfants qui leur sont confiés. On y découvre les joies partagées mais aussi les peines, les tourments, avec l'objectif journalier de la recherche de l'équilibre psychoaffectif de chacun. Ce reportage a été suivi avec intérêt par plus de 2,7 millions de téléspectateurs. Nos plus vifs remerciements à l'équipe de tournage et aux protagonistes de ce long métrage. O

À voir ou à revoir : https://www. actionenfance.org/actualites/le-villageamboise-emission-13h15-le-dimanchesur-france-2/

ACTION ENFANCE FAIT SON CINÉMA

Moteur!

Respectant un protocole sanitaire rigoureux, les quinze étudiants de quatre écoles de cinéma parisiennes (l'EICAR, l'ESRA, 3iS et le CLCF) ont démarré les tournages faisant participer, devant et derrière les caméras, quelque 200 enfants et jeunes

enthousiasmés par la 4º saison d'ACTION ENFANCE fait son cinéma.

En ligne fin août 2021 sur le site **aefaitsoncinema.org**, les courts métrages seront ouverts aux votes du public. Une soirée de clôture se tiendra le 20 septembre en compagnie d'un jury d'exception composé de personnalités françaises du cinéma et du spectacle. On y visualisera les 16 courts métrages et seront remis un Prix du Public, un Prix du Jury et un Prix Coup de Cœur. **⊗**



CESSON (77)

Séjour à la neige

Pour la 5° année consécutive, la station de sports d'hiver les Ménuires a offert à la Fondation ACTION ENFANCE deux semaines d'hébergement au sein d'appartements situés à 1850 m d'altitude dans la vallée de la Tarentaise en Savoie. Le Village d'Enfants et d'Adolescents de Cesson fut le premier à profiter de cette offre généreuse de la part de l'Office de tourisme des Ménuires et de l'agence immobilière des Belleville. Une équipée de six enfants accompagnés de leurs éducatrices/teurs familiaux ont passé de merveilleuses vacances de février agrémentées de descentes en luge, de batailles de boules de neige et de contemplation des massifs enneigés. Un bol d'air salutaire pour tous et mémorable pour certains qui n'avaient jamais vu la neige.



la Fondation en actions



Le Liban dans la tourmente

Un point sur l'action menée au Liban par la Fondation ACTION ENFANCE auprès de familles victimes de violences conjugales.

• Depuis mi-2019, le Liban vit une crise politicofinancière de grande ampleur qui a vu la livre libanaise dégringoler et les prix flamber, sur fond d'impuissance des dirigeants politiques à se mettre d'accord sur la composition d'un gouvernement depuis quasiment un an, préalable à la mise en œuvre des réformes exigées par l'aide internationale

Cette situation déjà critique a été aggravée par l'explosion du port de Beyrouth le 4 août 2020 qui a mis à la rue beaucoup de Beyrouthins, puis par toutes les complications découlant de la pandémie du Covid 19 qui n'a pas épargné le Liban.

Dans ce contexte, le centre d'accueil de familles victimes de violences conjugales que pilote le SEF (1), grâce aux fonds versés par la Fondation ACTION ENFANCE (2), a malgré tout réussi à assurer le quotidien de la vie des familles accueillies, ce qui a demandé ingéniosité et dévouement de la part des accompagnatrices. Par ailleurs, la solidarité libanaise a permis de recevoir des dons en nature, principalement alimentaires, compensant en partie les pénuries subies.

Depuis son ouverture en 2015, le centre a accueilli et mené sur la voie de l'autonomie 28 mères accompagnées de leurs 54 enfants dont 22 sont sorties avec un nouveau projet de vie. Les craintes sanitaires, d'une part, et les contraintes de la crise économique, d'autre part, ont limité temporairement les possibilités d'accueil, mais de nouvelles familles vont arriver prochainement.

Ces cinq premières années d'expérimentation ont montré que le projet de ce centre est ambitieux et viable, avec de réelles réussites. Nous projetons d'élargir les capacités d'accueil si de nouveaux donateurs, notamment locaux, décident de s'engager à nos côtés. §

Bruno de Charentenay, ancien trésorier de la Fondation, coordinateur du Comité technique Liban d'ACTION ENFANCE

1) Service de l'enfant au foyer, association libanaise d'aide aux familles. 2) Budget de 250 000 euros en 2020.

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

O C'est une première pour **ACTION ENFANCE. Un Contrat** pluriannuel d'objectifs et de movens (CPOM) a été conclu pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2021 entre le Département de l'Essonne et la Fondation concernant l'ensemble de ses établissements présents sur le territoire essonnien : Ballancourt, Mennecy, Villabé. À l'initiative du Département, ce contrat bilatéral a pour finalité de renforcer l'accueil de fratries en situation de placement. « Le CPOM est un engagement de confiance réciproque basé sur la responsabilisation des movens mis en œuvre pour parvenir à des objectifs communs. La Fondation acquiert une autonomie de gestion à cinq ans ce qui inscrit son action

dans une vision à plus long terme permettant, notamment, de fluidifier le parcours des enfants et ieunes qui lui sont confiés », précise Sophie Perrier, directrice adjointe Innovation, appui et qualité **ACTION ENFANCE.** En perspective donc, une qualité d'accompagnement plus grande et une capacité d'accueil augmentée pour la Fondation. D'ici 2025, un nouvel ÉcoVillage d'Enfants et d'Adolescents sortira de terre dans la région de Dourdan et une redistribution des dispositifs ACTION ENFANCE, en Villages et en accueils modulables tels que le PEAD*, permettra à la Fondation d'accompagner 230 enfants et jeunes essonniens bénéficiant de mesures de placement. Une nouvelle vision collaborative profitable à tous. 8

* Placement éducatif à domicile.

BALLANCOURT (91)

La volonté de donner



● Six adolescents âgés de 15 à 18 ans, en quête de sens à donner à leur existence, ontfait naître un projet original au Village d'Enfants et d'Adolescents de Ballancourt: participer à une maraude consistant à distribuer des repas aux plus démunis. L'idée a pris corps grâce à une rencontre avec l'association « Espoir d'un monde solidaire » qui a accueilli les nouveaux bénévoles avec enthousiasme. Le 27 février dernier, les six jeunes gens sont allés à Paris rencontrerleur chef de maraude et préparer les repas du soir. Un parcours

« J'ai aimé échanger avec les gens, découvrir autre chose. Cela m'a projetée dans ce que je voudrais faire dans la vie. » —

KIMBERLEY, 18 ANS

entre les quartiers du Châtelet et de la gare de l'Est a permis aux jeunes volontaires de rentrer en relation avec une dizaine de personnes sans-abri jusqu'à tard le soir. Prendre le temps de discuter, de se poser avec ceux à qui on apporte du réconfort a été une expérience forte pour les jeunes qui se disent prêts à la renouveler munis, cette fois, de repas confectionnés par leurs soins. Une expérience pédagogique riche de sens, au cours de laquelle on apprend que donner c'est aussi recevoir. ©

Edwin Basson, éducateur familial Aurélie Marignan, éducatrice d'appui



an even des territoires

CAROLINE VARIN,

conseillère départementale de l'Essonne déléguée à la Protection de l'enfance



CPOM : une vision partagée de l'avenir de la Protection de l'enfance

Pourquoi avoir décidé la signature d'un CPOM avec ACTION ENFANCE?

- Caroline Varin : La démarche de contractualisation sur des objectifs de qualité de prise en charge des enfants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) est un objectif que le Département s'est fixé depuis maintenant cinq ans. Il s'agit pour nous de moderniser notre action en direction des enfants confiés en adaptant les modalités de fonctionnement et de financement aux réalités de ces enfants. notamment en termes de réactivité. La Fondation est un partenaire central de notre dispositif et le lien de confiance tissé avec elle est venu tout naturellement nous permettre cette démarche. Je partage avec la Fondation une vision de l'avenir de la Protection de l'enfance qui nécessite que nous envisagions des organisations respectueuses des besoins fondamentaux de l'enfant et la construction de parcours adaptés.

● En quoi cela représente-t-il un bénéfice en matière d'accompagnement des enfants et des jeunes ?

- C. V.: Le CPOM est une modalité de partenariat qui redonne de la liberté et de l'initiative aux établissements. Les collectivités fonctionnent, légitimement, sur le fondement d'appels à projets dès lors qu'il s'agit d'innover ou tout simplement de renforcer les outils d'une politique publique. Ces mêmes appels à projets peuvent, par certains aspects, freiner l'innovation associative. Autoriser nos partenaires à inscrire leur accompagnement dans une vision à long terme pour chacun des enfants sous notre responsabilité partagée permet de réintroduire l'engagement associatif au service de l'intérêt tant de la collectivité que des enfants. Aussi, ce CPOM avec la Fondation ACTION ENFANCE est l'occasion pour le Département de profiter

pleinement des compétences dont elle dispose et de garantir aux enfants réactivité, mais aussi contrôle et moyens adaptés pour construire leur avenir.

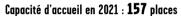
• Quelles sont les perspectives qui s'ouvrent dans le cadre de ce CPOM?

- C. V. : Au-delà de l'installation d'un fonctionnement respectueux et bienveillant à l'égard des enjeux de la Protection de l'enfance, il s'agit aussi pour l'Essonne de se doter d'un nouvel établissement d'accueil des fratries. Le nombre d'enfants confiés au Département ne cesse d'augmenter. Pouvoir permettre que les familles essonniennes bénéficient d'un nouveau lieu de proximité avec leurs enfants quand ils sont placés est crucial. Par ailleurs, la Fondation est aujourd'hui en capacité de proposer des modèles d'établissement alliant qualité de la prise en charge de l'enfant et enieux environnementaux. Pour l'Essonne. il pourrait donc s'agir de voir ses capacités d'accueil augmentées, la qualité de l'accompagnement encore améliorée et enfin être acteur de la conjugaison d'enjeux médico-sociaux avec des enjeux environnementaux. Voir exister un ÉcoVillage d'Enfants et d'Adolescents est une réelle opportunité tant pour les familles et leurs enfants que pour les professionnels de l'ASE du Département. Par ailleurs, il faut aussi en avoir conscience, la création de places d'établissements est un moyen d'agir sur l'emploi en Essonne, sur l'économie du Département. Ce partenariat qui, d'extérieur, pourrait paraître purement formel est en fait le résultat d'un partage de regard sur la Protection de l'enfance et l'envie commune d'inscrire cette politique publique dans une perspective de développement qualitatif, social et environnemental.



Évolution 2020-2025 des capacités d'accueil d'ACTION ENFANCE dans l'Essonne





Village d'Enfants et d'Adolescents de Villabé	60 places
Village d'Enfants et d'Adolescents de Ballancourt + quartier des Vignes	50 places
Foyer d'Adolescents Le Phare de Mennecy + appartements d'Évry	47 places



Projection en 2025 : **230** enfants et jeunes accueillis et accompagnés

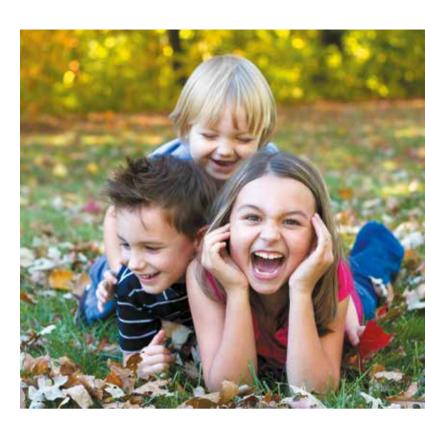
Création de 37 places en Village d'Enfants et d'Adolescents et de 36 accompagnements en accueil modulable.

. •	
Village d'Enfants et d'Adolescents de Villabé Village rénové : Accueil modulable/PEAD :	61 places 18 accompagnements éducatifs
Village d'Enfants et d'Adolescents de Ballancourt Le Phare Village de Ballancourt : Le Phare de Mennecy :	30 places 43 places
ÉcoVillage d'Enfants et d'Adolescents dans la région de Dourdan ÉcoVillage : Accueil modulable/PEAD :	60 places 18 accompagnements éducatifs

situation éducative

Des relations apaisées

Les parents d'une fratrie de trois enfants, fermement opposés à la décision de placement, collaborent aujourd'hui avec les équipes éducatives dans l'intérêt de leurs enfants.



anon, Lucas et Nina, âgés de 11, 9 et 2 ans et demi, sont arrivés dans ce Village d'Enfants et d'Adolescents de Touraine, dès l'ouverture de l'établissement. Les trois frère et sœurs vivaient auparavant avec leur mère et son nouveau compagnon. Tous ont la même maman mais pas le même papa : les deux grands sont nés d'une première union et Nina, leur demi-sœur, est la fille du nouveau couple.

Au début, les parents ont eu beaucoup de mal à accepter ce placement qu'ils vivaient comme une sanction. Les relations avec l'équipe du Village étaient assez conflictuelles. « Nous avons organisé plusieurs rencontres avec les parents. Nous voulions leur expliquer l'intérêt de travailler tous ensemble afin de faire évoluer leur situation et celle de leurs enfants, les aider à recréer des liens familiaux apaisés », explique Gildas, l'éducateur familial qui partage le quotidien des enfants.

Six mois plus tard, grâce aux rencontres régulières avec la chef de service et la psychologue du Village, les parents ont commencé à s'inscrire dans une collaboration. Ils ont pris conscience de la situation et ont initié une dynamique positive : la mère qui peinait à trouver sa place et à accompagner ses enfants, notamment sur le plan de leur scolarité et de leur santé, a entamé un suivi psychologique. Son conjoint, pour sa part, a entrepris une cure de désintoxication pour soigner son addiction à l'alcool. Il accepte désormais que sa compagne tienne son rôle

auprès des enfants. Lors de l'audience qui s'est tenue un an après l'arrivée de la fratrie, le juge a constaté les efforts réalisés par le couple : leurs démarches thérapeutiques personnelles, leur collaboration avec le Village d'Enfants et d'Adolescents... « Les parents avaient jusque-là un droit de visite en lieu neutre et médiatisé, en présence d'un éducateur familial du Village, une fois par semaine. Premier grand changement, un an plus tard, le couple a obtenu un droit de visite à domicile. Les enfants pouvaient alors passer 3-4 heures chez leurs parents, partager un repas en famille, toujours sous la vigilance d'un éducateur familial. Il a fallu faire tout un travail avec les deux plus grands qui se souvenaient des violences à la maison entre leur mère et son nouveau compagnon », poursuit Gildas.

Un père présent

Dès leur arrivée au Village d'Enfants et d'Adolescents, les deux aînés, Manon et Lucas, ont continué à voir très régulièrement leur père qui bénéficie de droits de visite libre et de droits d'hébergement pour ses deux enfants. Il n'avait pas souhaité obtenir leur garde car il s'occupe d'un troisième enfant malade.

Nouvelle évolution le semestre suivant, le couple bénéficie d'un droit de visite à domicile semi-encadrée, trois fois par mois. Les enfants retournent à la maison durant toute une journée, de 10 h à 17 h 30. L'éducateur familial est présent la première et la dernière heure. Le couple a également obtenu un droit d'hébergement une fois par mois. « Les enfants se sentent apaisés quand ils rentrent chez eux. La petite dernière a beaucoup d'affection pour ses parents. Elle pose de nombreuses questions quand elle revient de visite hébergée. »

En près de deux ans, les relations entre les parents et l'équipe éducative du Village ont évolué très positivement. Le couple a compris les raisons du placement et réalisé beaucoup d'efforts dans l'intérêt des enfants. « Nous rencontrons régulièrement les parents pour faire le point. Les relations sont cordiales. On les inclut dans les rendez-vous qui concernent leurs enfants : médecin, école... Ils répondent toujours présents. Les enfants sont ravis que cela évolue ainsi. Ils ont parfois hâte de rentrer chez eux. Nous leur montrons le chemin parcouru depuis leur arrivée. »

Si tout se passe bien, la situation pourrait de nouveau évoluer dans les prochains mois : droit d'hébergement plus fréquent, davantage de visites pendant les vacances scolaires... et même à terme, un Placement éducatif à domicile (PEAD). Les équipes du Village d'Enfants et d'Adolescents accompagnent petit à petit les enfants et leurs parents vers ce retour à domicile. §



QUI HÉRITE SI RIEN N'EST PRÉVU?

Décider de transmettre son patrimoine est une décision délicate qui doit être mûrement réfléchie.

Aujourd'hui, de nombreuses études démontrent que 78 % des plus de 50 ans savent déjà quels seront leurs héritiers. Pourtant, seule 1 succession sur 10 est réglée en présence d'un testament. Ainsi, dans 9 cas sur 10 :

- En présence de la famille proche (conjoint, enfants, ou neveu jusqu'au 6° degré), la dévolution de votre patrimoine est faite dans le respect des règles légales. Les proportions reçues par chacun sont alors déterminées selon l'ordre de vos héritiers et leur degré de parenté.
- En l'absence de famille proche, si rien n'est prévu, l'ensemble de vos biens est directement transmis à l'État. Le seul moyen de l'éviter est de rédiger un testament.

En effet, seul le testament vous garantit la destination et l'utilisation de votre patrimoine conformément à votre volonté. Si le testament est un acte solennel et personnel, il n'en est pas moins adaptable : il vous est possible de changer d'avis à tout moment en modifiant votre testament autant de fois que vous le souhaitez.

Pour vous accompagner tout au long de votre réflexion, nous sommes à votre entière disposition par téléphone, mail ou en nous rencontrant à votre domicile ou au siège de la Fondation ACTION ENFANCE, Paris 8°. Ces échanges sont le moyen d'apporter les réponses juridiques aux questions que vous vous posez (conseils pour la rédaction de votre testament…) mais aussi de vous rassurer sur les aspects pratiques de votre démarche (devenir de vos biens…).

un conseil

sur les donations, les legs et les assurances-vie?

N'HÉSITEZ PAS À ME CONTACTER

- Par courrier: ACTION ENFANCE Véronique Imbault, 28, rue de Lisbonne, 75008 Paris
- o Par téléphone: 01 53 89 12 44
- Par e-mail : veronique.imbault@actionenfance.org

Demandez notre brochure Donations, legs, assurances-vie et notre lettre d'information Merci.

VÉRONIQUE IMBAULT

DIPLÔMÉE NOTAIRE – RESPONSABLE DES RELATIONS TESTATEURS ET LIBÉRALITÉS – DONATIONS, LEGS ET ASSURANCES-VIE



la Fondation et vous

AURÉLIE JORGOWSKI-BIARD RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES BIENFAITEURS



Chers amis,

Pour se construire, chaque enfant a besoin de comprendre son histoire familiale, s'appuyer sur un socle affectif stable, ou encore nouer des liens de qualité avec ses proches et ses amis. Or, comme vous le savez, les jeunes que nous accueillons ne bénéficient généralement pas de ces repères pourtant nécessaires à leur épanouissement.

L'enjeu est donc de leur montrer, tous ensemble, qu'ils peuvent compter sur et pour quelqu'un. Maintien du lien avec les familles quand c'est possible, développement d'activités contribuant à l'échange et au partage, aménagement des lieux de vie pour créer un cocon rassurant... La Fondation met tout en œuvre pour leur offrir un cadre solide et les aider à grandir sereinement.

Depuis toutes ces années, vous vous inscrivez vous aussi, chers amis, symboliquement, dans l'histoire de ces enfants. Ils savent qu'ils peuvent compter sur vous. Vos dons sont ô combien précieux pour soutenir l'ensemble de nos projets. Si vous êtes de plus en plus nombreux à choisir le don par prélèvement automatique, nous permettant ainsi d'avoir des ressources régulières, je sais que certains d'entre vous hésitent encore. C'est pourtant un moyen simple et sécurisé d'exprimer votre générosité. Vous pouvez stopper le prélèvement à tout moment.

Mais que votre don soit ponctuel ou régulier, je tenais à vous remercier chaleureusement pour votre engagement à nos côtés. Grâce à vous, les enfants qui nous sont confiés vont pouvoir bénéficier, en ce début d'été, de séjours de vacances pour tisser des liens d'amitié et se créer ainsi des souvenirs inoubliables.

Merci encore pour votre soutien fidèle. •

Amicalement.

• Retrouvez votre espace donateur sur https://www.actionenfance.org/espace-donateur/

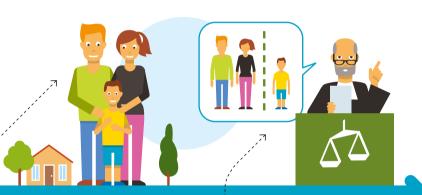
comment ça marche?

Le statut juridique des enfants placés

Quasiment tous les frères et sœurs qui grandissent dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents ACTION ENFANCE ont des parents. La plupart du temps, ils restent leurs représentants légaux même si une ordonnance de placement a été prononcée. Alors, comment accueillir les enfants dans le respect de l'autorité parentale ? Éclairage.

Qu'est-ce que l'autorité parentale ?

Les restrictions à l'autorité parentale



L'article 371-1 du code civil rappelle que « l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé, sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. » Dans le cas où les parents n'ont plus l'autorité parentale ou ne répondent plus aux sollicitations, le droit français a prévu différents statuts permettant de garantir la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant, notamment la stabilité de son parcours de placement.

La délégation de l'exercice de l'autorité parentale



Elle ne change pas les titulaires de l'autorité parentale (les parents) mais les remplace dans leur exercice.

Elle permet la suppléance de la figure d'attachement, éventuellement de façon stable dans le temps, mais n'ouvre pas droit à une nouvelle filiation.

La délégation de l'exercice de l'autorité parentale peut être **partielle**, concernant certains actes usuels, ou **totale**. Elle est réversible et révisée au minimum deux fois par an en situation de placement.

Tutelle ____

SES TROIS FORMES

Tutelle familiale:

prononcée par le juge aux affaires familiales au profit de grands-parents, d'une tante... Sans suivi judiciaire, c'est également la forme la plus courante pour des orphelins.



Tutelle départementale ou sociale :

en cas de placement, l'inspecteur de l'ASE devient tuteur et prend les décisions concernant l'enfant.



Pupille de l'État :

statut prononcé par arrêté départemental, parfois à la suite d'une décision du juge. L'arrêté place l'enfant sous l'autorité du Préfet qui devient tuteur. Le Conseil des Familles des pupilles de l'État exerce l'autorité parentale de manière collégiale. Ce statut peut déboucher sur une adoption.





3 220

enfants bénéficient du statut de pupille de l'État

690

ont été adoptés

470

enfants sont nés sous le secret

Source : ONPE, chiffres au 31-12-2019 Le retrait total de l'autorité parentale et le délaissement (455/an)

restent rares en France.

Source : Enquête déclarative judiciaire de délaissement parental - Ministère de la Justice 2018

À LA FONDATION ACTION ENFANCE

Pour la quasi-totalité des enfants et jeunes accueillis à la Fondation, les parents gardent l'autorité parentale, hormis :

- 7 enfants avec délégation de l'autorité parentale
- 2 pupilles de l'État
- 4 enfants sous tutelle

Source: ACTION ENFANCE 2020



Retrouvez cette infographie sur www.actionenfance.org

Le retrait de l'autorité parentale



Deux voies de retrait total ou partiel

- Au pénal : en cas de crime ou délit commis sur l'enfant ou sur l'autre parent : agression ou viol incestueux, violences, atteintes volontaires à la vie, violences conjugales.
- Au civil : en cas de maltraitance, toxicomanie, délinquance, délaissement même discontinu pendant deux ans.

Le délaissement parental



En l'absence de nouvelles des parents, l'Aide sociale à l'enfance (ASE) est tenue à deux obligations :

- déposer une requête judiciaire au-delà d'un an ; - démontrer avoir relancé
- démontrer avoir relancé activement les parents au préalable.

Si le délaissement est acté, par déclaration judiciaire de délaissement, **l'enfant est mis sous tutelle.**



La situation de l'enfant passe alors en Commission d'examen des situations des enfants confiés chargée d'examiner la situation des enfants confiés à l'ASE depuis plus d'un an lorsqu'il existe un risque de délaissement parental ou lorsque le statut juridique de l'enfant paraît inadapté à ses besoins. Le retrait total de l'autorité parentale et le délaissement entraînent un changement de statut pour l'enfant.

ACTES USUELS-NON USUELS

Dans la plupart des cas, la Fondation ACTION ENFANCE n'a pas de délégation d'autorité parentale concernant les enfants qu'elle accueille.

Elle doit s'en remettre aux guides des actes usuels et non usuels édités par le ministère des Solidarités et de la Santé et par les Départements pour savoir les décisions qu'elle peut prendre pour les jeunes sans demander l'autorisation aux parents (aller dormir une nuit chez un ami, renouveler une pratique sportive, faire une sortie scolaire dans la journée...).



Pourquoi un statut juridique pour les enfants placés ?

C'est un cadre juridique qui correspond à la réalité de la situation de l'enfant et de l'exercice de l'autorité parentale. Il ouvre des droits, des protections et des perspectives : tutelle, pupille, adoption.





« Maintenant, ma famille, c'est vous. »

104 années lui ont conservé fraîcheur d'esprit et engagement auprès des enfants qui furent la passion de sa vie. Simone B. raconte pourquoi elle a décidé de léguer son patrimoine à la Fondation ACTION ENFANCE.



L'univers de l'enfance, Simone B. le connaît bien. Professeur de maternelle durant 35 ans, elle se souvient encore de mots, de moments uniques passés avec tel ou tel enfant dont le prénom lui revient instantanément.

« Ça vous fait fondre un enfant, énonce-t-elle. J'emmenais ma classe s'aérer à Ermenonville. Je me souviens d'un petit de 4 ans se blottissant contre moi en me disant : "Dis, Simone, on est comme deux namoureux". Comment ne pas craquer ? » Simone B. est restée en contact avec certains anciens élèves. L'un d'entre eux se souvient encore qu'elle l'avait costumé pour la fête de l'école. « Tous ces gestes d'attention, ça grave un esprit d'enfant, poursuit-elle. Dans vos Villages, vous vous occupez d'enfants qui ont besoin d'amour. Vous les raccrochez à la vie par le soin, les petites attentions que vous leur offrez jour après jour. C'est en cela que nous nous retrouvons. »

Veuve et sans héritier direct, Simone B. rencontre Véronique Imbault, responsable des relations testateurs et libéralités de la Fondation pour lui exposer son souhait de poursuivre, par un legs, son engagement auprès des enfants. Après avoir visité plusieurs Villages d'Enfants et d'Adolescents, elle dira : « Je suis convaincue que votre travail porte de bons fruits. La première des valeurs pour moi est la reconnaissance. Que les enfants profitent de l'éducation et de l'affection que vous leur prodiguez et vous en soient reconnaissants. » Des paroles empreintes de sagesse. Oui Simone B., maintenant, votre famille, c'est nous.

Pour plus de renseignements sur les donations, les legs et les assurances-vie, contactez Véronique Imbault, diplômée notaire, ligne directe 01 53 89 12 44 / veronique.imbault@actionenfance.org – www.actionenfance.org